



**CONSEIL
COMMUNAL
DE
PREVERENGES**

1028 Préverenges, le 8 décembre 2017

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 7 décembre 2017**

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et selon l'article 107 (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 7 décembre 2017, a décidé :

Préavis 7/17 Budget 2018

D'adopter le budget pour l'année 2018, tel que présenté par la Municipalité avec un déficit de Fr. 1'817'742.40

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les dix jours ouvrables, soit jusqu'au jeudi 21 décembre 2017 inclusivement.

Prochaine séance : le 15 février 2018 à 20 h à l'Aula

Le Président

Charles A. Iffland

La Secrétaire

Claude de Titta

